DEPARTEMENT **SEINE MARITIME**
CANTON **Canteleu**
COMMUNE **CANTELEU**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE N°AR-0027/22

Direction des Services Techniques -

OBJET : AUTORISATION D'EXPLOITATION - INSTALLATION DE CHAPITEAUX ET DE TONNELLES - FÊTE DE LA TURQUIE LES 28 ET 29 MAI 2022

Mme Mélanie BOULANGER
Maire de la commune de CANTELEU,

VU :
- Le Code de la Construction et de l'Habitat,
- Les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales portant notamment sur le pouvoir de police du maire exercé sous le contrôle du préfet,
- Le Code de la Santé Publique,
- Le Code de l'Environnement,
- Le règlement municipal d'occupation du domaine public en vigueur,
- Le courrier de l'Association Culturelle Turque de Canteleu en date du 11 mars 2022,
- La déclaration de la manifestation effectuée par l'Association Culturelle Turque auprès du Préfet,
- La convention passée entre l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers, 2 bis rue du Colonel Trupel à Yvetot et l'Association Culturelle Turque,
- L'arrêté du 25 juin 1980, modifié par l'arrêté du 23 janvier 1985 et du 7 février 2022, relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles CTS 1 et suivants, en particulier le CTS 52,
- Les attestations et dossiers produits par les différents bureaux de contrôle et entreprises compétentes,
- Le compte rendu technique de visite du Bureau d'Étude SIGMA INCENDIE (27000 EVREUX).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Après évaluation des conditions de son déroulement et dans la limite de ses prérogatives, Madame le Maire autorise la tenue de la 5ème édition du Festival de la Turquie organisée par l'Association Culturelle Turque de Canteleu, représentée par Monsieur Ozkan CILINGIR, son président, située 75, rue du Chêne à Leu à Canteleu. Cette manifestation se déroulera les 28 et 29 mai 2022, sur le domaine public, sans redevance d'occupation au regard de l'intérêt général. Le public accueilli ne devra pas dépasser les 1500 personnes en simultané.

L'examen de la déclaration de la manifestation par les services préfectoraux étant en cours, des dispositions de Monsieur le Préfet pourraient venir compléter celles de ce présent arrêté.

Ouvert à tout public, ce festival se déroulera au sein de la cité des sports de la ville de Canteleu à savoir au parc Arthur Lefebvre et plus précisément au sein du gymnase Calmat, pour l'organisation de concerts, et sur le terrain de football C, qui jouxte le gymnase.

L'installation de cette fête commencera le mercredi 25 mai et son démontage se terminera le lundi 30 mai 2022.

Les horaires d'ouverture au public samedi 28 mai et dimanche 29 mai 2022 sont fixés de 10h00 à 22h00.

ARTICLE 2 : L'entreprise Event Loc- 37 rue Canadiens – 27910 VASCOEUIL, sollicitée par l'association, installera en extérieur un chapiteau de restauration de 800m² ainsi que des stands culinaires et culturelles au nombre de 67 pour une superficie globale de 666m² environ qui prendront place autour du terrain de football C. Une scène mobile couverte d'une superficie de 80 m² sera louée par l'association auprès de l'entreprise FASTE (76380) et installée entre le terrain B et C.
Une visite technique de sécurité a été effectuée le 27 mai 2022 à 14h par le Bureau d'Étude SIGMA INCENDIE.

Le compte rendu avec avis favorable est annexé au présent arrêté. L'association culturelle devra respecter les recommandations et procéder à la levée des éventuelles réserves émises dans ce compte rendu technique avant l'ouverture du Festival au public.

ARTICLE 3 : Un dispositif de sécurité sera mis en place par l'association afin d'assurer le bon déroulement des festivités.

Une vingtaine de membres de l'association, facilement identifiables, veillera à la sécurité et l'aide aux participants en cas de problème.

Une première zone de contrôle matérialisée par des barrières sera installée à l'entrée du terrain de football C.

Une deuxième zone de contrôle sera mise en place à l'entrée du stade au niveau du portail vers le gymnase Calmat. Ces zones feront office d'issues de secours en cas de nécessité.
Un stand sera installé à l'étage de Calmat.
Le schéma d'installation de la fête est joint au présent arrêté.

Un service de sécurité de jour sera assuré le samedi 28 mai et le dimanche 29 mai 2022 par la société Securplus (95160).

Le gardiennage de nuit sera assuré par les membres de l'association.

ARTICLE 4: L'Association Culturelle Turque est autorisée à organiser un feu d'artifice de catégorie F3. Conformément à la réglementation en vigueur, ce feu d'artifice ne contiendra aucun produit de classe F4 ou C4 et l'ensemble du spectacle comprendra moins de 35 kgs de matière active.
Ce feu d'artifice se tiendra le dimanche 29 mai 2022 vers 22h00.
Ce feu d'artifice est mis en place et tiré par du personnel habilité. Toutes les attestations d'assurance nécessaires à cet événement ainsi que le certificat de qualification de l'artificier ont été produits.

ARTICLE 5 : Le festival restera sous l'entière responsabilité de l'association. Celle-ci devra remettre, à la collectivité, et obligatoirement en amont de la fête toutes les attestations d'assurances correspondantes requises dans le cadre de cette fête.

ARTICLE 6 : L'association devra tenir constamment en parfait état de propreté les installations ainsi que leurs abords. Les éléments mobiliers posés au sol ne devront pas endommager l'état de surface du domaine public. Les activités pratiquées ne devront pas provoquer de salissures persistantes du revêtement du domaine public ou de son environnement proche. A défaut de respect de ces dispositions, un constat sera dressé et donnera lieu à réparations effectuées sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité territoriale, aux frais exclusifs de l'association.
L'association est autorisée à installer deux appareils de boissons chaudes dans le stand n°1 (Cafétéria) suivant les préconisations du rapport technique ci-joint.

ARTICLE 7 : Le maire se réserve la possibilité de procéder aux vérifications et aux mesures nécessaires à la prévention de tout risque à la sécurité des personnes. Il se réservera la possibilité de demander à l'association le renforcement du service d'ordre et de prescriptions si les circonstances venaient à l'exiger. Il se réservera également la possibilité de retirer à tout moment les autorisations accordées si les conditions pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics n'étaient pas réunies en amont ou pendant le festival.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général des Services, Le Commissaire de Police, Le Commandant de la Police Nationale, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, Les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté et le compte rendu de la visite technique de sécurité seront notifiés à l'organisateur de la manifestation. Une ampliation de cet arrêté et ses annexes sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 10 : Un espace constitué d'une vingtaine de places de stationnement sera exclusivement réservé aux usagers de la piscine. La mise en place des barrières et panneaux nécessaires sera effectué par l'association.

Un espace constitué d'une vingtaine de places de stationnement sera réservé à l'association sur le parking du gymnases HESS situé rue Ambroise Croizat.

ARTICLE 11 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification :
- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.
L'application Télérecours est accessible par le site www.telerecours.fr.

FAIT A CANTELEU, le 27 MAI 2022

Le Maire

MAIRIE DE CANTELEU (Seine Maritime)

Mélanie BOULANGER

AR de TELETRANSMISSION en PREFECTURE

Code Interne Oxyad ** Référence dossier Oxyad	11190 ** AR-0027/22
Titre	AUTORISATION D EXPLOITATION - INSTALLATION DE CHAPITEAUX ET DE TONNELLES - FÊTE DE LA TURQUIE LES 28 ET 29 MAI 2022

Date de Création de l'acte	
Date Préfecture	27/05/2022
Numéro d'acte FAST	lmc1H11190H1
ID Fast	076-217601574-20220527-lmc1H11190H1-AR
Date de décision	27/05/2022
Acte transmis par:	Gestion des Actes
Nature de l'acte	Arrêté
Thèmes Préfecture	3-Domaine et patrimoine, 6-Autres actes de gestion du domaine prive
Date de classification Thèmes Préfecture	29/08/2019

Annexes Transmises	Nombre d'annexes 2: Schémas d'installation compte rendu technique de visite du Bureau d'Étude SIGMA INCENDIE

Festival de la Turquie – 5e édition
28 et 29 mai 2022
76380 Canteleu

COMPTE RENDU DE VISITE TECHNIQUE

Réf : EXPL 22-04 — 27 mai 2022

Participants :

M. Gérard LEVILLAIN – Adjoint au Maire – Ville de Canteleu
M. Baptiste BOULLAND – Directeur général des services – Ville de Canteleu
M. Olivier LEROUX – Directeur des services techniques – Ville de Canteleu
Mme Karine VARIN PEUNG – Responsable équipements sportifs – Ville de Canteleu
M. Ozkan CILINGIR – Président de l'ACT
M. Ramazan ELVERDI – Président adjoint de l'ACT
M. Rémi SAGOT – PDG société FASTE
M. Freddy RIGAUX – SIGMA Incendie – Bureau d'études en sécurité incendie

1. OBJET DE LA VISITE :

Cette visite est organisée à l'initiative de l'autorité municipale dans le cadre de la manifestation décrite ci-dessous. Elle n'a pas vocation à se substituer aux éventuelles visites organisées à l'initiative de la commission départementale de sécurité.

2. DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION :

1.1. Coordonnées des organisateurs

Identité : Ozkan CILINGIR

Adresse : 956, route du petit Melmont 76480 ROUMARE

Fonction / qualité : Président d'association

Téléphone / courriel : 0699126161

Suppléant : Ramazan ELVERDI

Contact référent sécurité incendie : Ozkan CILINGIR

Contact référent ordre public : Mehmet YILMAZ

Contact référent hygiène et santé : Suleyman BOZ

1.2. Nature de la manifestation :

☐ Sportive ; ☒ Musicale ;

☒ Culturelle ; ☐ Autre.

1.3. Dates et horaires :

Samedi 28 mai 2022 et dimanche 29 mai 2022, ouverture au public de 11h00 à 23h00.

1.4. Lieu :

Stade Albert DUPRE et complexe sportif Alain CALMAT – Avenue de Buchholz – 76380 Canteleu.

1.5. Capacité d'accueil du lieu :

2 000 personnes.

1.6. Nombre de personnes attendues sur la totalité de la durée de l'évènement :

5 000 personnes.

1.7. Effectif maximal attendu simultanément :

1 500 personnes.

1.8. Billetterie :

☒ Oui ☐ Non

1.9. Hébergement :

Camping : ☐ Oui ☒ Non

Présence d'un poste de secours : ☒ Oui ☐ Non

1.10. Mesures liées à la circulation :

Neutralisation de voies : ☐ Oui ☒ Non

Déviations éventuelles : ☐ Oui ☒ Non

1.11. Emplacements réservés au stationnement :

Parcs de stationnement pour les voitures : ☐ Oui ☒ Non

Les cars seront stationnés dans un parking privé appartenant à l'association.

3. DOCUMENTS PRÉSENTÉS :

Libellé	Référence	Date du document	Observations
Rapport de vérification des équipements à gaz	Sécurélect inspection	27 mai 2022	4 machines à kébab 3 machines à thé/café 3 brûleurs pour paëlla
Rapport de vérification des équipements électriques	Sécurélect inspection	27 mai 2022	3 fours à pizza 2 fours à pommes de terre
Attestation de conformité « Crash-barrière »	VK2M Europodium	16 septembre 2008	
Synthèse note de calcul structure Pratos Eco	Europodium	Juin 2002	
Rapport de vérification structure Pratos	APAVE	9 septembre 2002	
Avis sur modèle remorque Alpha 80 Europodium	Coreste	13 juillet 2006	
Déclaration de conformité élingues tubulaires	Godet	11 juin 2015	42 élingues
PV de classement de réaction au feu d'un matériau 16/14362	LCPP	3 avril 2017	Tissu uni Dekomolton
Dossier de sécurité organisateur	Ozkan CILINGIR	23 mai 2022	
Certificat de conformité CE	Descours & Cabaud	30 juin 2008	40 élingues
Contrat scènes mobiles et couvertes	FASTE	5 mai 2022	
Plan d'aménagement du site	Organisateur		
Fiche technique FT 150 Folding Truss			
Plan d'installation opérationnel	Organisateur		
Plan technique toiture Alpha Stage 80	Europodium		
Demande de DPS	UDSP Seine Maritime	10 mai 2022	
PV de classement de réaction au feu d'un matériau P186337 DE/1	LNE	14 novembre 2018	Toile polyester PVC
Récapitulatif des vérifications générales périodiques des équipements mécaniques	Compagnie Normande de Contrôle Ltd	Mai 2022	Appareils de levage société FASTE
Contrat de prestation de surveillance	SECUREPLUS	11 avril 2022	

Libellé	Référence	Date du document	Observations
Rapport de vérification des installations électriques	SOCOTEC	4 octobre 2021	31 coffrets mobiles société FASTE
Déclaration de conformité	Néofeu	22 mars 2011	Dispositifs antichute de charge
Déclaration de conformité	Néofeu	1er février 2010	Dispositifs antichute de charge
Extrait du registre de sécurité n°67.403	Préfecture du Bas Rhin Propriétaire Event Loc	Validité 24 juin 2022	Structure modules 6 x 3m
Extrait du registre de sécurité n°67.402	Préfecture du Bas Rhin Propriétaire Event Loc	Validité 24 juin 2022	Structure modules 10 x 5m
Extrait du registre de sécurité n°09.985	Préfecture de l'Ariège Propriétaire Event Loc	Validité 24 juin 2022	Structure modules 3 x 3m
Extrait du registre de sécurité n°67.2016.038	Préfecture du Bas Rhin Propriétaire Event Loc	Validité 24 juin 2022	Structure modules 5 x 5m
Attestation de bon montage des CTS	Julien DELAMARE	26 mai 2022	Remis en mains propres
Attestation de bon montage dispositif scénique	Rémi SAGOT Société FASTE	27 mai 2022	Remis en mains propres
Attestation de vérification	EGNR 76	25 mai 2022	Plaque de cuisson type plancha Document présenté par l'organisateur
Certificats de conformité et rapports d'entretien préventif	Kiloutou		Groupes électrogènes Documents présentés par l'organisateur
Certificat de garantie de qualité – matériel testé et contrôlé	Kiloutou		6 friteuses Documents présentés par l'organisateur

4. PRESCRIPTIONS :

Organisation des secours	
	Poste central opérationnel prévu par l'organisateur Situé dans les vestiaires arbitre du stade Albert DUPRÉ. Coordonnées : 07.68.78.05.77 / 06.20.16.34.81
	Pas d'observation.
	Dispositif de secours à personnes Association UDSP de Seine-Maritime 3 secouristes constituant un Point d'Alerte et de Premiers Secours
1	L'effectif prévisible déclaré par l'organisateur est de 1 500 personnes contre 1 300 personnes pris en compte dans le cadre du calcul du ratio intervenants secouristes. Mettre en place un DPS de petite envergure.
	Moyens de lutte contre l'incendie 30 extincteurs (15 à poudre et 15 CO_2)
2	S'assurer de la répartition judicieuse des extincteurs sur le site (recommandation d'une répartition sur les stands à raison d'au moins 1 appareil tous les 30 m en privilégiant les stands de restauration).
Organisation de la sécurité	
	Service d'ordre Société SECURE PLUS 3 agents de surveillance, service d'ordre interne de 15 personnes et 2 gardiens de nuit
	Pas d'observation.
	Moyens d'alerte et d'évacuation du public Sonorisation du site, 15 personnes identifiées pour encadrer l'évacuation, 3 sorties de 3 UP et 1 sortie de plus de 5 UP.
3	Afin de permettre le contrôle des accès, les sorties de 3 UP pourront être maintenues fermées par des barrières de type barrière de police ou barrière Vauban. S'assurer que ces issues soient placées en permanence sous la garde d'un préposé, sensibilisé aux consignes en cas d'évacuation. Les issues devront être facilement repérables et identifiables par le public.
Installations techniques	
	Installations électriques 65 projecteurs d'éclairage, 6 groupes électrogènes (2*150 KVa et 4*100KVa), 17 coffrets électriques
4	S'assurer de la mise à la terre de chacun des groupes électrogènes conformément aux normes en vigueur.
5	Maintenir les groupes électrogènes hors d'atteinte du public par des dispositifs de type barrières.
6	Disposer au niveau de chaque groupe électrogène et de la réserve de carburant d'un extincteur CO_2 et d'un extincteur à poudre.
	Matières dangereuses
	Sans objet.
	Installations provisoires
7	Respecter les limites d'utilisation en cas d'intempéries (vent) préconisées dans l'extrait de registre de sécurité.

8	La mise en œuvre d'appareils de préparation de boissons chaudes dans le stand n°1 est autorisée à condition de mettre en œuvre les dispositions suivantes : Respecter une distance de 2 m entre les appareils et l'enveloppe de la structure. Limiter le nombre de bouteilles de gaz au nombre de 2 sous la structure. Le changement et le raccordement des bouteilles doivent être effectués hors de la présence du public. Disposer de 2 extincteurs adaptés aux risques.
9	Respecter une distance d'au moins 1 m entre les fours électriques et l'enveloppe de la structure dans l'espace dédié à la préparation des repas.
10	Dans le gymnase, interdire l'accès à la structure d'escalade tout en maintenant libre l'accès aux issues de secours.
11	S'assurer de la présence d'un membre de l'organisation au niveau de chaque structure gonflable afin de respecter les conditions d'accès préconisées par l'installateur.
Dispositions prises en matière d'hygiène et de santé publique	
	Restauration
	Pas d'observation.
	Installations hygiéniques 5 points d'eau potable, 15 WC
	Pas d'observation.
Observations diverses	
	Pas d'observation.

MAIRIE DE CANTELEU (Seine Maritime)

Le Maire, Mélanie BOUCANGER

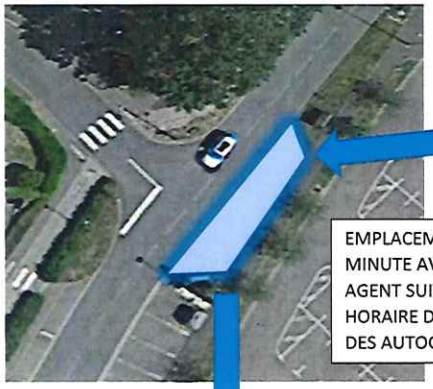

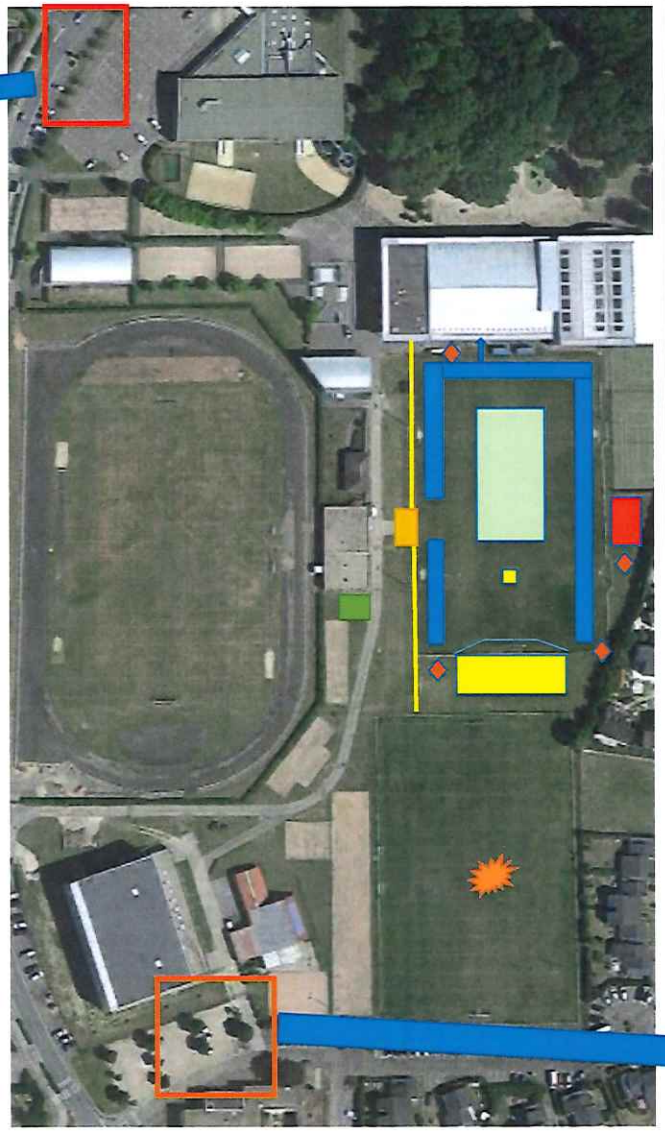

Plan d'Installation Opérationnel

Légende :

- TANTE DE PREPARATION CULINAIRE NON ACCESSIBLE AU PUBLIC
- GROUPE ELECTROGENE SECURISE PAR BARRIERE HERAS ET EXTINCTEUR A PROXIMITE IMMEDIATE
- TONNELLE DE RECEPTION
- EMPRISE DES STANDS
- PORTIQUE D'ENTREE AVEC AGENTS DE SECURITE
- SCENE
- EMPLACEMENT DU FEU D'ARTIFICE
- EMPLACEMENT DEPOSE MINUTE BUS
- BARRIERE HERAS

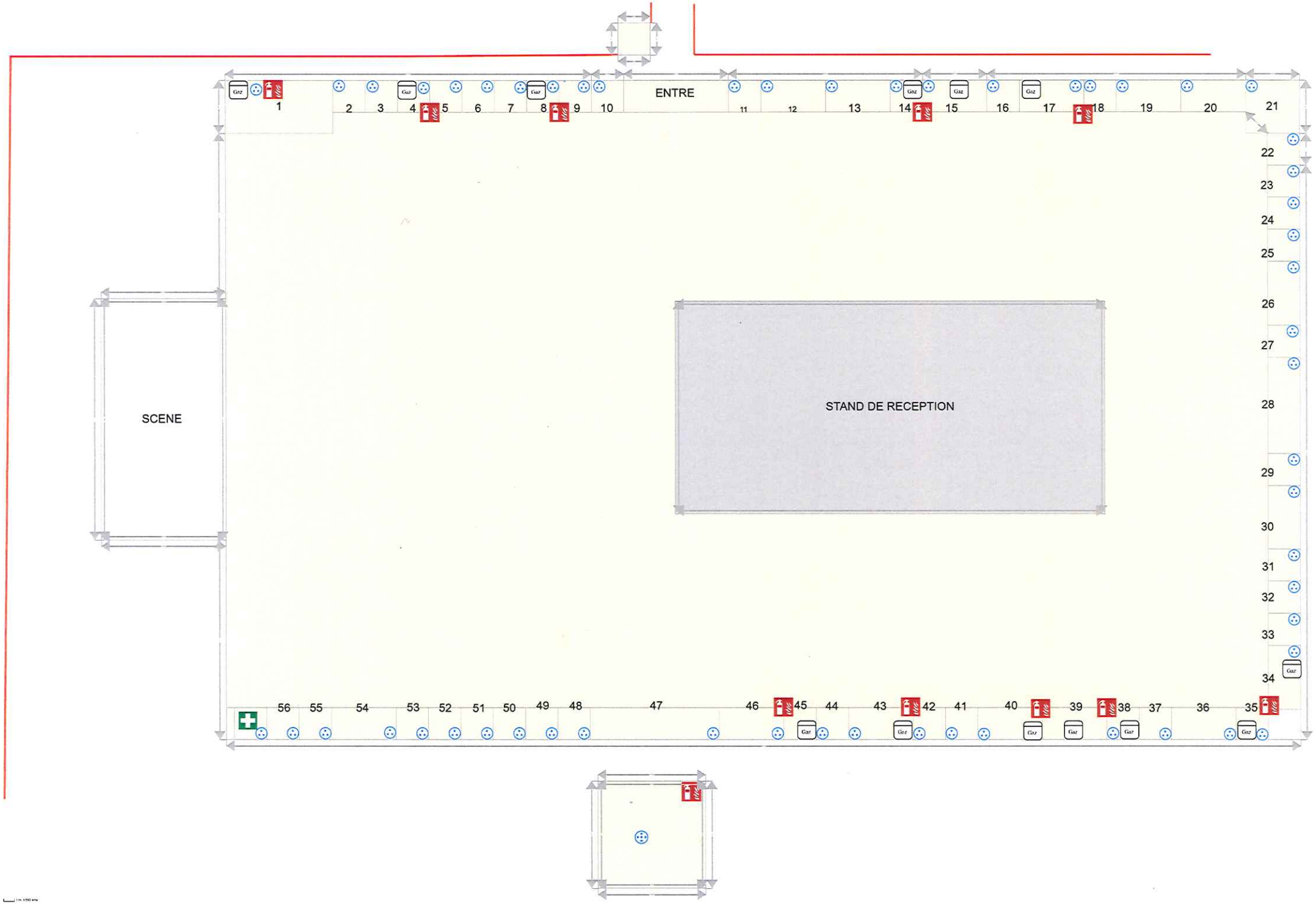
ENTRE
SCENE
STAND DE RECEPTION
Gaz
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
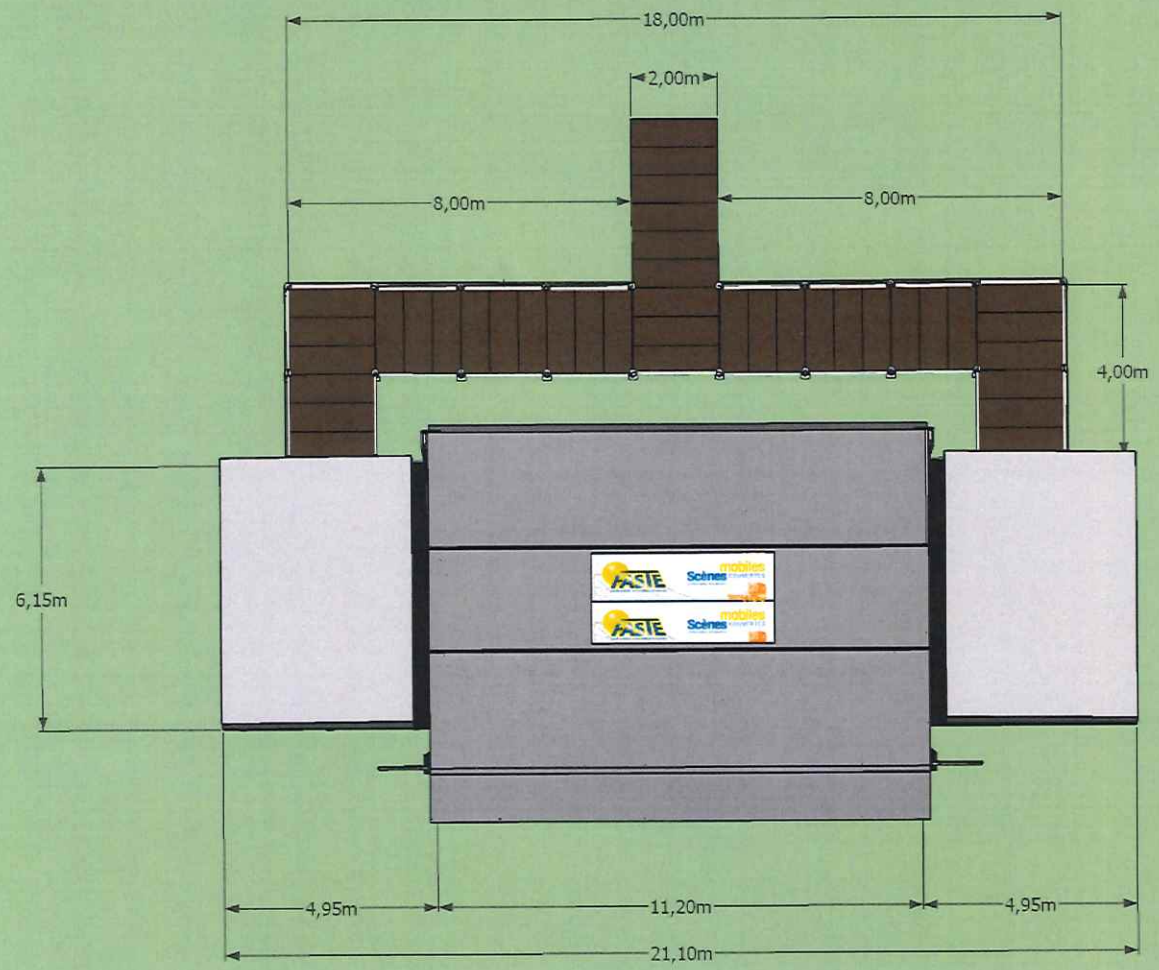
Alphastage 80 BIG : Conception graphique Faste 76